

## **Extrait des délibérations**

du Conseil départemental

**N° CD-2023-1-5-1**

**Séance du** lundi 6 février 2023

### **BUDGET PRIMITIF 2023 - AGIR POUR LES JEUNES, UNE PRIORITÉ DES POLITIQUES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE, DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET DU BILINGUISME**

**Présidence de :** M. BIHL Pierre

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole  
BIERRY Frédéric donne procuration à HOULNE Monique  
BOHN Patricia donne procuration à VALLAT Marie-France  
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien  
HEINTZ Paul donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
KLINCKERT Brigitte donne procuration à MULLER Lucien  
MUNCK Marc donne procuration à HECTOR-BUTZ Isabelle  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara

SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
STRAUMANN Eric donne procuration à PAGLIARULO Karine  
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin

**EXCUSEES** :

KOCHERT Stéphanie, ZELLER Fabienne

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de la Jeunesse, au sport, à la réussite éducative et au bilinguisme du 26 janvier 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

CONSIDERANT

L'amendement « Garantir le droit à l'hébergement d'urgence » déposé le 1<sup>er</sup> février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »

L'amendement « Pour un droit effectif à la restauration scolaire en Alsace » déposé le 1<sup>er</sup> février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »

L'amendement « Restauration scolaire pour la construction de nouveaux collèges » déposé le 1<sup>er</sup> février 2023 par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire »

APRES EN AVOIR DELIBERE

Rejette à la majorité l'amendement « Garantir le droit à l'hébergement d'urgence » déposé le 1<sup>er</sup> février 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 6 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT, Fleur LARONZE, Françoise BEY et Serge OEHLER.

Rejette à la majorité l'amendement « Pour un droit effectif à la restauration scolaire en Alsace » déposé le 1<sup>er</sup> février 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.

Rejette à la majorité l'amendement « Restauration scolaire pour la construction de nouveaux collèges » déposé le 1<sup>er</sup> février 2023 au rapport par le groupe « Alsace écologique, citoyenne et solidaire ». 4 voix pour l'adoption de l'amendement : Florian KOBRYN, Ludivine QUINTALLET, Damien FREMONT et Fleur LARONZE.

Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la Politique au service du public alsacien et à la transformation de l'action publique en lien avec la jeunesse, le sport, la réussite éducative et le bilinguisme :

- en dépenses :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement de 368 687 598 € et une variation d'autorisation d'engagement de 9 640 000 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 5 620 991,05 € et une variation d'autorisation de programme de 3 007 144,63 €,
- en recettes :
  - en fonctionnement : un crédit de paiement 17 577 252 €,
  - en investissement : un crédit de paiement de 69 000 € et une variation d'autorisation de programme de 60 400 €.
  
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique de l'Aide sociale à l'Enfance,
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 278 959 518 €
    - en investissement : un crédit de paiement de 250 000 €
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 12 646 852 €.
  
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique de la Protection Maternelle Infantile,
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 792 700 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 40 000 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 625 000 €.
  
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique de l'Education et de la Jeunesse,
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 75 954 880 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 4 548 423 € et un total d'autorisation de programme de 4 503 017,26 €,
  - en recettes :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 4 305 400 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 13 000 € et un total d'autorisation de programme de 13 000 €.

- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique du Bilinguisme,
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 550 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 8 890 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 33 281,05 € et un total d'autorisation de programme de 10 000 €.
  - en recettes :
    - en investissement : un crédit de paiement de 56 000 € et un total d'autorisation de programme de 47 400 €.
  
- ❖ Inscrit, au titre du Budget primitif 2023, pour la politique du Sport et de la Vie associative,
  - en dépenses :
    - en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 430 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 750 000 €,
    - en investissement : un crédit de paiement de 749 287 € et un total d'autorisation de programme de - 1 505 872,63 €.
  
- ❖ Prend note de la répartition de ces montants conformément aux annexes 1, 2, 3, 4 et 5 de la présente délibération.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

4 abstentions : FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine